

MAIRIE D'AVANNE-AVENEY (25720)**CANTON DE BOUSSIÈRES - ARRONDISSEMENT DE
BESANÇON****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
08 SEPTEMBRE 2011 A 19H30**

<u>Nombre de membres</u>	<i>Date de convocation : 01/09/2011</i>
<i>En exercice : 16</i> <i>Absents : 3</i>	<i>Date d'affichage :</i> <i>- de la convocation : 02/09/2011</i> <i>- du compte- rendu :09/09/2011</i>
<i>Présents : 13</i> <i>Votants : 13</i>	
<i>Procuration : 3</i>	

L'an deux mille onze, le huit septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Avanne-Aveney, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre TAILLARD.

Présents : M. AUBRY P., Mme BINET I., M. DELMOTTE L., Mme ESSERT S., Mlle GERARD A., MM. GUILLOT T., LEMAIRE R., MARTIN R., PARIS A., MM. PERRIN Y., SARRAZIN P., Mme SATORI M.A., M. TAILLARD J.P.

Absent (s) excusé (s) : M. JOUFFROY B., représenté par M. AUBRY P.
Mlle PEREIRA S., représentée par Mlle GERARD A.
Mme POUDEVIGNE S., représentée par M. TAILLARD J.P.

Secrétaire de Séance : M. PARIS Alain

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**EQUIPEMENTS ET TRAVAUX**

- 01 – *Renouvellement de la chaudière de chauffage à gaz d'un appartement communal*
- 02 – *Signalétique du carrefour de la ZAC : choix du prestataire*
- 03- *Renouvellement complet des volets de l'école : choix du prestataire*

COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL AU VILLAGE

- 01 – *Modalités d'engagement de la procédure ayant pour objectif une Déclaration d'Utilité Publique relative au projet de création d'un complexe multifonctionnel au village*
- 02 – *Définition du cahier des charges fonctionnel sommaire du complexe multifonctionnel*
 - 03 – *Prestation de levé topographique*
 - 04 – *Prestation d'étude environnementale*
 - 05 – *Prestation d'élaboration architecturale de l'avant projet sommaire*
 - 06 – *Prestation d'évaluation économique*
 - 07 – *Prestation de Conseil Juridique*
- 08 – *Prestation de coordination des intervenants et de constitution du dossier de Déclaration d'Utilité Publique*

DIVERS

- 01 – *Convention pour l'implantation de toilettes pour les chauffeurs du bus Ginko ligne 27*
 - 02 – *Délibération budgétaire modificative : budget forêt*
 - 03 – *Prix de vente de l'affouage*
- 04 – *Bilan des consultations pour les Délégations du Service Public eau et assainissement*
- 05 – *Réalisation d'une rampe d'accès à la rivière pour la mise à l'eau d'embarcations de secours*
 - 06 – *Mise à disposition d'une salle pour l'organisation du scrutin des primaires du PS*
 - 07 – *Recours à l'encontre de la commune auprès de la Cour Administrative de Nancy*
 - 08 – *Nouveau contrat CAE à l'école*

I. EQUIPEMENTS ET TRAVAUX

I.1 – Renouvellement de la chaudière de chauffage à gaz d'un appartement communal

Délibération 2011/59

La chaudière de chauffage à gaz de l'appartement communal situé rue René Paillard est hors d'usage. Proposition est faite de renouveler cet équipement : fourniture et pose.

Deux offres ont été réceptionnées en Mairie : Sté Axima Seitha, Sté Saunier Christophe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la mieux disante de la Sté Saunier Christophe pour un montant de 2.161 €uros HT.

I.2 – Signalétique du carrefour de la ZAC : choix du prestataire

Délibération 2011/60

Afin de sécuriser le carrefour entre la route départementale 106 et la rue du Champ du Noyer, une option d'aménagement a été établie en partenariat avec le Conseil Général du Doubs. Une consultation d'entreprises a été engagée.

Trois offres ont été transmises à la Commune : Franche-Comté Signaux, Sté Hicon et Taponnot.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient les offres les mieux disantes des sociétés Hicon et Taponnot pour un montant de 5.767,57 €uros H.T., soit 2.367,57 €uros et 3.400 €uros.

I.3 – Renouvellement complet des volets de l'école : choix du prestataire

Délibération 2011/61

Ainsi que cela a été détaillé dans le bulletin municipal, il est nécessaire de remplacer, intégralement, l'ensemble des 48 volets du groupe scolaire. Une consultation a été engagée en date du 16 août 2011 concernant la fourniture de volets roulants en aluminium à lames isolées avec un système de motorisation électrique.

Deux offres ont été reçues en Mairie : Sté Hilzinger, Sté Eco Habitat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la mieux disante de la Sté Eco Habitat pour un montant de 20.047,50 €uros H.T.

II. COMPLEXE "POLYVALENT" AU VILLAGE

II.1 – Modalités d'engagement de la procédure ayant pour objectif une Déclaration d'Utilité Publique relative au projet de création d'un complexe « polyvalent » au village

Délibération 2011/62

CONSIDERANT que la Commune d'AVANNE-AVENEY a, depuis de nombreuses années, envisagé la création d'un complexe polyvalent à usage multiple, dont la Commune n'est pas dotée à ce jour et qui est aujourd'hui une nécessité impérieuse,

CONSIDERANT que l'ensemble des administrés de la Commune d'AVANNE-AVENEY ont, à plusieurs reprises, interrogé la Commune sur une création d'un tel complexe salle polyvalent

CONSIDERANT que les besoins pour ce type d'équipement public sont avérés, et que le défaut de cet équipement ne peut perdurer,

CONSIDERANT que la réalisation d'un tel équipement public servira incontestablement à l'ensemble des administrés et est donc conforme à l'intérêt général,

CONSIDERANT que dans le cadre du Plan d'Occupation des Sols de la Commune d'AVANNE-AVENEY, il n'a pas été possible de mettre en œuvre une procédure adéquate pour la création de ce complexe polyvalent, eu égard notamment à des contentieux qui ont empêché la faisabilité de ce projet sur la zone précédemment identifiée,

CONSIDERANT qu'un nouveau secteur, à savoir « Sur Chenus », a été identifié par les élus comme permettant la faisabilité de ce complexe polyvalent,

CONSIDERANT qu'une première étude géologique faite sur ce secteur par un cabinet d'études spécialisé sur demande de la Commune d'AVANNE-AVENEY met en exergue la faisabilité de ce projet sur ce secteur,

CONSIDERANT que la Commune ne dispose juridiquement que d'une seule procédure lui permettant de réaliser la création de cette salle polyvalente dans un délai raisonnable, à savoir la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP),

CONSIDERANT qu'une demande doit être présentée au Préfet sur la base d'un dossier réalisé par la Commune d'AVANNE-AVENEY,

CONSIDERANT que cette procédure de DUP relève des articles L 11-3 et R 11-3 et suivants du Code de l'Expropriation,

CONSIDERANT que lorsque cette DUP est prise par le Préfet, il est possible de faire procéder à la mise en compatibilité du document d'urbanisme de la Commune en application des articles L 123-16 et R 123-23 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ARTICLE 1 :

Décide de solliciter du Préfet du Doubs une Déclaration d'Utilité Publique destinée à la création du complexe polyvalent de la Commune d'AVANNE-AVENEY sur le secteur « Sur Chenus », sur la base d'un dossier dûment constitué,

ARTICLE 2 :

Autorise le Maire à signer tous contrats permettant la faisabilité de cette opération

II.2 – Définition du cahier des charges fonctionnel sommaire du complexe multifonctionnel**Délibération 2011/63**

Préalablement à l'élaboration de l'avant projet sommaire permettant d'évaluer les impacts du projet communal, il est nécessaire de fixer le cahier des charges fonctionnel sommaire de ce complexe polyvalent attendu par le village.

Faisant suite au travail du groupe d'élus, un premier avant projet de cahier des charges a été présenté en réunion de municipalité le 31 août 2011, puis ensuite présenté à l'occasion d'une réunion réunissant les 10 commissions municipales concernées le 5 septembre 2011. On notera que, préalablement à cette démarche, une analyse complète des équipements existants dans de nombreuses communes similaires du Grand Besançon a été réalisée pour établir un bilan des atouts, des insuffisances et des capacités actuelles ainsi que des évolutions projetées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le document qui résume le travail établi en concertation avec les élus et les commissions.

Complexe « polyvalent »

Cahier des charges fonctionnel sommaire

**ELEMENTS DU DOSSIER AYANT POUR OBJECTIF DE PREPARER UNE PROCEDURE
AYANT POUR OBJET UNE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE EN VUE DE
CONSTRUIRE UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE AU VILLAGE**

Ce document a pour objectif de formaliser un cahier des charges fonctionnel sommaire, qui permettra à un architecte d'établir un avant-projet sommaire afin qu'un économiste en évalue les coûts et que des bureaux d'étude en caractérisent l'impact.

Ce cahier des charges exprime, d'une part les différents usages attendus pour cette salle polyvalente, et d'autre part l'ensemble des ressources matérielles affectées à chacun de ces usages, et enfin un descriptif sommaire des surfaces affectées à chaque fonctionnalité.

En complément, ce document exprime un certain nombre de contraintes de conception et d'usage que la municipalité souhaite voir prises en compte dans la conception du projet.

On notera qu'il existe aujourd'hui, au village, deux embryons de salle polyvalente :

- la salle polyvalente d'Avanne, d'une capacité réglementaire maximale de 100 personnes, non dotée d'un accès pour les personnes à mobilité réduite.
- La salle polyvalente d'Aveney d'une capacité réglementaire de 80 personnes.

Dans l'esprit du projet, il est admis que ces deux salles existantes, rénovées récemment, répondent parfaitement aux attentes de certaines associations qui souhaitent bénéficier d'une salle proche du centre village pour des activités correspondant à des petits groupes de personnes.

I.- Les différents usages attendus pour cet équipement futur

A l'occasion de la conception de ce projet, on peut imaginer de nombreux usages pour ce complexe polyvalent municipal, sachant, naturellement, que plus l'inventaire sera conséquent, plus le coût du projet évoluera à la hausse.

- Une activité de type soirée dansante : cette activité doit permettre d'accueillir jusqu'à 350 personnes, valeur qui correspond à environ 1/10^{ème} de la population du village extrapolée dans quelques années.
- Une activité de type soirée dansante, accompagnée d'un repas servi sur table pour une capacité d'environ 300 personnes.
- Une activité de type réception, à l'occasion par exemple d'un mariage, avec repas servi sur table, animation musicale, réserve pour des équipements et effets personnels, capacité d'accueil pour couchage d'enfants.
- Une activité basique de concert ou spectacle pour environ 300 personnes assises avec une scène.
- Une activité mixte : capacité à partager la salle principale entre deux activités simultanées peu bruyantes, pour deux usages différents simultanés.
- Une activité de réunion : création d'une salle affectée et équipée, apte à accueillir 50 personnes.
- Un usage pour différents types d'activités sportives ; ces activités sportives peuvent être répertoriées en deux familles :
 - a) Des activités de type gymnastique, danse, tennis de table, ou exhibitions sportives qui ne requièrent pas d'équipement fixe ou d'aménagement dédié dans une salle vouée, essentiellement, à l'accueil d'un public en contexte festif, ludique, convivial, informationnel ou de spectacle.
 - b) Des activités sportives qui requièrent des infrastructures très spécifiques, tels que le basket, hand-ball, tennis, futsal, pour lesquelles une salle multifonctionnelle classique n'est pas compatible : hauteur de plafond, nature du sol, protections de sécurité, ...

En conséquence, il est proposé de réaliser une étude complète d'un complexe polyvalent couplé avec une infrastructure spécifique dédiée aux activités sportives « indoor », de façon à en optimiser la conception.

Cependant, il est précisé, très clairement, que pour des raisons budgétaires, si le projet présenté illustrera la faisabilité architecturale de l'ensemble, l'annexe dédiée spécifiquement au sport « indoor » ne répondant pas à un besoin prioritaire immédiat pour le village, son chiffrage et sa réalisation ne seront pas envisagés dans la phase actuelle du projet communal.

La création de cette annexe dédiée spécifiquement au sport « indoor » constitue un second projet connexe identifié qui sera susceptible d'être mis en œuvre ultérieurement.

II.- Les ressources matérielles nécessaires pour répondre aux besoins inventoriés

1) Les ressources génériques

- Une grande salle multifonctionnelle fractionnable en deux entités
- Un parking clôturé avec contrôle d'accès, avec au minimum 250 places, et doté d'un espace réservé pour une extension future.
- Un hall d'accès principal faisant fonction de « pièce de distribution » vers les différents locaux, capable d'accueillir un groupe d'au moins 60 personnes « debout », ce hall étant doté d'un accès sous abri d'au moins 30 m².
- Des blocs sanitaires hommes, femmes et personnes à mobilité réduite compatibles avec un public de 350 personnes et un vestiaire pour un public similaire.
- Un comptoir d'accueil pour le public.

2) Les ressources spécifiques attachées à chaque activité

- Une scène fixe constituée d'une plate-forme surélevée, d'une rampe support d'éclairage et des équipements électriques et audio-vidéo attenants.
- Un local permettant d'effectuer le stockage de tous les mobiliers, telles que tables, chaises chariots, etc...
- Une cuisine capable d'offrir les équipements permettant le stockage frigorifique, le réchauffage des plats et le stockage de fournitures alimentaires.
- Un local affecté à la vaisselle.
- Un bar attaché à la grande salle : un local attenant à la grande salle, susceptible d'être isolé en fonction du contexte d'utilisation.
- Un local pour les poubelles.
- Un sas d'accès pour les livraisons dans la cuisine, ainsi qu'un sas d'accès pour le local de stockage des mobiliers.
- Deux salles à usage non affecté, faisant fonction de stockage temporaire, dortoir occasionnel, activités associatives, etc...
- Une salle équipée en permanence pour des réunions d'une capacité d'accueil de 50 personnes
- Un équipement de cloison mobile acoustique pour fractionner la salle principale.
- Un local affecté à une personne faisant fonction de « régisseur temporaire »
- Un appartement pour héberger la famille d'un agent en charge de la maintenance, l'entretien et la gestion des infrastructures.
- Des infrastructures de chauffage et ventilation adaptées.
- Des caractéristiques acoustiques compatibles avec les grands effectifs de public.
- Un revêtement de sol durable, facile d'entretien et compatible avec toutes les activités évoquées.

III.- Les surfaces affectées à chaque composante du projet

Surfaces affectées au projet de salle multifonctionnelle				
Salle	surface attendue m2	Thise	Pirey	Miserey
salle principale	380	300	290+100	330
bar/ salle principale	20			
cuisine et réserve	30			
vaisselle	18			
poubelles	12			
réunion	80	28	56	135
salle annexe 1	35		33	
salle annexe 2	30		30	
rangement gym.	72		72	
rangement ménage	20		16	
rangement mobilier	90			
scène	30			
vestiaire	25	15	11	
hall distribution	60	56	50	
chaufferie	15		13	
local technique	8			
sanitaires	35	24		
abris: hall, rangement, cuisine	40			
locaux personnels gestion main	100			
couloir de distribution annexe	20			
Total	1120			
Surfaces affectées à une extension potentielle ultérieure à finalité sportive				
Salle	surface attendue m2			
Gymnase: 23x46 cf Hand	1058	20x30		
tribune	80	200		
vestiaires	40			
douches	24			
couloir de circulation	15			
bureau, soins	12			
stockage	100	100		
Total	1329			
Population	2436	3263	1816	2172
Année de construction		1995	1996	1986

IV.- Quelques contraintes d'aménagements, contraintes architecturales et environnementales attachées à la réalisation du projet :

On notera tout d'abord que le projet architectural doit être respectueux des contraintes du Plan Local d'Urbanisme, en ce qui concerne les pentes de toitures ainsi que les matériaux de façades et de toitures.

L'ensemble des équipements sera aménagé sous forme d'un rez-de-chaussée unique. Tous les équipements retenus devront privilégier la recherche d'une exigence de maintenance la plus « légère » possible, associée à des choix compatibles avec une très grande durée de vie des équipements et de leur entretien.

En parallèle, les caractéristiques d'isolation du bâtiment associées à son système de chauffage seront choisies en respect des évolutions récentes du coût de l'énergie : bâtiments de classe BBC, ventilation double flux,

Par référence aux constatations opérées auprès des différentes communes de l'agglomération, il apparaît indispensable que l'ensemble des équipements, bâtiment et parking, soient implantés dans un périmètre clôturé, doté de contrôles d'accès adaptés.

Une pré-étude sommaire de faisabilité du financement d'un tel projet montre que la commune dispose, eu égard à son très faible endettement actuel, et à sa marge d'autofinancement stable, d'une capacité à financer la construction de ce complexe polyvalent sans remettre en cause la réalisation d'autres projets de moindre ambition et en compatibilité avec l'engagement pris pour la reconstruction des bâtiments du foot en 2012.

Ces simulations sont établies dans une perspective d'annuité d'emprunt plafonnée à 35% de la marge annuelle disponible et d'une exécution différée de la construction du bâtiment et de l'équipement de sport Indoor.

V.- Quelques pistes d'optimisation du cahier des charges fonctionnel sommaire :

Faisant suite au débat organisé avec les membres présents, représentant les dix commissions municipales invitées à la réunion du 5 septembre, le présent projet, après débat, a été globalement validé.

Chacun a constaté que l'option présentée pour l'accès des véhicules au complexe polyvalent, sous la forme d'une voirie dédiée adossée à l'espace réservé n°33, constitue une avancée majeure en terme de nuisances, par rapport à un accès apparemment plus naturel via la voirie existante de la Courbe Roye.

Cependant, en réponse certaines interrogations exprimées en réunion, il a été convenu que la municipalité s'attacherait à imaginer et étudier la pertinence d'options alternatives pour la localisation optimale de la voirie de desserte de cet équipement.

Par ailleurs chaque élément de ce cahier des charges fera l'objet de développements complémentaires afin d'en préciser certains éléments à l'issue d'une séquence de réunions de concertation organisées avec les présidents des principales associations du village, au cours des mois d'octobre et novembre.

II.3 – Prestations diverses pour l'élaboration du dossier

Délibération 2011/64

Pour réunir toutes les compétences nécessaires à l'élaboration du dossier permettant d'engager une demande de déclaration d'utilité publique fin 2011, il est nécessaire de s'adjoindre les prestataires suivants :

- **Prestation de levé topographique** : Cabinet Coquard de Baumes les Dames.
- **Prestation d'étude environnementale** : Cabinet Science et Environnement à Besançon.
- **Prestation d'élaboration architecturale de l'avant projet sommaire** : Cabinet Machurey.
- **Prestation d'évaluation économique** :
- **Prestation de Conseil Juridique** : Cabinet Coppi-Grillon.
- **Prestation de coordination des intervenants et de constitution du dossier de Déclaration d'Utilité Publique** : Cabinet Coquard.
- **Eventuellement tous autres prestataires utiles à la constitution du dossier.**

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

III.DIVERS

III.1 – Convention pour l'implantation de toilettes pour les chauffeurs du bus Ginko ligne 27

Délibération 2011/65

Faisant suite à l'accord négocié avec les services des bus de l'agglomération, la fréquence de circulation sur la ligne 27 s'est accélérée. En conséquence, il est indispensable que les chauffeurs puissent accéder à des toilettes au niveau de l'arrêt de bus faisant fonction de terminal régulateur à proximité du rond point du château.

Dans le cadre d'un accord amiable, Mme Mattiussi a donné son accord pour l'installation, temporaire, d'un équipement de toilettes sur un terrain lui appartenant situé à proximité de l'arrêt de bus.

La CAGB s'engage à fournir l'équipement et en assure la maintenance, tandis que la commune est invitée à assurer l'entretien du terrain supportant cet équipement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention tripartite.

III.2 – Délibération budgétaire modificative : budget forêt

Délibération 2011/66

Les crédits disponibles au compte 615-24 étant insuffisants pour régler une facture ONF, il y a lieu d'ouvrir des crédits complémentaires à hauteur de 340 €uros, financés par des recettes au compte 7022.

- + 340 €uros au compte 615-24
- + 340 €uros au compte 7022

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

III.3 – Prix de vente de l'affouage

Délibération 2011/67

Le Conseil Municipal est invité à décider du prix de vente de l'affouage pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le prix de l'affouage à 5,50 €uros le stère à compter du 1^{er} janvier 2011.

III.4 – Bilan des consultations pour les Délégations du Service Public eau et assainissement

Délégation du Service Public eau

Si trois candidats s'étaient manifestés dans la première phase de la consultation, seule une offre de la Société gaz et eau a été réceptionnée.

Le Maire informe le Conseil que la commission a pris connaissance de cette offre et a décidé d'engager une négociation avec le candidat, conformément à la réglementation en vigueur.

Délégation du Service Public assainissement

Si trois candidats s'étaient manifestés dans la première phase de la consultation, seule une offre de la Société gaz et eau a été réceptionnée.

Le Maire informe le Conseil que la commission a pris connaissance de cette offre et a décidé d'engager une négociation avec le candidat, conformément à la réglementation en vigueur.

III.5 – Réalisation d'une rampe d'accès à la rivière pour la mise à l'eau d'embarcations de secours

Les services de secours départementaux ont souhaité que soit aménagée une rampe d'accès à la rivière pour effectuer la mise à l'eau d'embarcations de secours sur le Doubs en aval du barrage.

Le chantier est en cours de terminaison, une rampe d'accès bétonnée est aujourd'hui opérationnelle à partir du point d'accès situé entre les deux ponts. Naturellement cette rampe d'accès doit toujours rester disponible pour la circulation des véhicules de secours.

On notera que l'ensemble des travaux ont été financés par le service départemental d'incendie et de secours.

III.6 – Mise à disposition d'une salle pour l'organisation du scrutin des primaires du PS

Dans la perspective des élections présidentielles de 2012, le Parti Socialiste a souhaité organiser un scrutin primaire. Les modalités de scrutin ont été avalidées par les services du ministère de l'intérieur et de l'ACNIL.

Le représentant départemental du Parti Socialiste a sollicité la commune afin qu'elle mette à disposition un local permettant d'organiser les deux tours de scrutin, du 9 et 16 octobre 2011 et cela au bénéfice des électeurs de plusieurs communes du secteur.

Prenant acte que ce scrutin constitue une composante du fonctionnement d'une démocratie, les membres du conseil, à l'unanimité, décident de mettre à disposition des organisateurs la salle polyvalente d'Avanne, ainsi que le mobilier nécessaire dans le cadre d'une mise à disposition gracieuse.

III.7 – Recours à l'encontre de la commune auprès de la Cour Administrative de Nancy

Délibération 2011/68

Faisant suite à une requête engagée à l'encontre de la commune par un ancien agent communal en date du 30 décembre 2010, par laquelle cet agent sollicitait le versement d'une pension d'invalidité à hauteur de 110.500 €uros, le Tribunal Administratif de Besançon, en date du 23 juin 2011, avait rejeté cette requête.

Par courrier en date du 1^{er} septembre 2011 la Cour Administrative de Nancy informe la commune du recours en appel engagé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager la défense de la commune en sollicitant l'avocat qui a déjà eu à traiter de ce dossier.

III.8 – Nouveau contrat à l'école

Délibération 2011/69

Depuis plusieurs années la commune avait choisi de mettre à disposition un agent en charge de la garderie scolaire et de l'assistance en classe maternelle, afin de renforcer l'équipe en place. Ce recrutement avait été réalisé sous forme de contrat CAE négocié par période de 6 mois et sous forme d'un 20/35^{ème}.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager une demande de nouveau contrat CAE et le recrutement d'un agent qui pourra prendre ses fonctions à compter du 2 novembre 2011 pour une période de 6 mois éventuellement renouvelable.

ETAT DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE

Délibération 2011/59 : Renouvellement de la chaudière de chauffage à gaz d'un appartement communal

Délibération 2011/60 : Signalétique du carrefour de la ZAC : choix du prestataire

Délibération 2011/61 : Renouvellement complet des volets de l'école : choix du prestataire

Délibération 2011/62 : Modalités d'engagement de la procédure ayant pour objectif une Déclaration d'Utilité Publique relative au projet de création d'un complexe multifonctionnel au village

Délibération 2011/63 : Définition du cahier des charges fonctionnel sommaire du complexe multifonctionnel

Délibération 2011/64 : Prestations diverses pour l'élaboration du dossier

Délibération 2011/65 : Convention pour l'implantation de toilettes pour les chauffeurs du bus Ginko 27

Délibération 2011/66 : Délibération budgétaire modificative

Délibération 2011/67 : Prix de vente de l'affouage

Délibération 2011/68 : Recours à l'encontre de la commune auprès de la Cour Administrative de Nancy

Délibération 2011/69 : Contrat CAE à l'école

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h10

Le Maire
Jean-Pierre TAILLARD